

Présentation faite le 27 février 2018 par Sally Ross à la résidence de l'Honorable Arthur LeBlanc, lieutenant gouverneur de la Nouvelle-Écosse

L'histoire des écoles acadiennes en Nouvelle-Écosse : Défis et victoires

Contrairement à beaucoup de gens dans cette salle, y compris son Honneur, je n'ai pas fréquenté les écoles publiques d'un village acadien de la Nouvelle-Écosse. Mes recherches sur les écoles acadiennes ont commencé en 1981 lorsque l'une de mes élèves (Barbara LeBlanc) a choisi de réaliser un projet sur les batailles qui déchiraient un certain nombre de communautés acadiennes de la Nouvelle-Écosse. Sans exagérer, je pense qu'on pourrait dire que ces batailles n'ont pris fin qu'en l'an 2000, lorsque le juge LeBlanc a rendu sa décision à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse.

Basé sur le célèbre avertissement *Qui perd sa langue, perd la foi*, la langue française a longtemps été la gardienne du catholicisme au Canada français. Mais qui ou quoi a gardé la langue française en Nouvelle-Écosse où elle est en situation minoritaire depuis plus de 250 ans? Cette mission a souvent été confiée aux écoles.

L'histoire des écoles acadiennes dans cette province est l'histoire des attitudes envers la minorité francophone, des attitudes à l'égard du français comme langue d'enseignement et des aspirations des Acadiens eux-mêmes.

L'histoire commence par l'exclusion fondée sur la religion. Notre première assemblée législative a été élue en 1758, alors que la Grande-Bretagne et la France étaient encore en guerre et que les autorités britanniques déportaient encore les Acadiens de la Nouvelle-Écosse. Dirigée par le gouverneur Charles Lawrence, cette soi-disant assemblée démocratique était composée de 19 propriétaires protestants blancs de sexe masculin. L'une des premières choses que ces hommes ont faite a été d'établir l'Église d'Angleterre comme religion officielle et d'adopter une loi forçant tous les prêtres catholiques à quitter la colonie. Par la suite, ils ont adopté des lois empêchant les catholiques de posséder des terres et de créer des écoles. Ces lois ont été abrogées en 1786, mais l'émancipation politique totale des catholiques n'a eu lieu qu'en 1827.

L'analphabétisme était une réalité pour la grande majorité des Acadiens qui ont pu obtenir des terres en Nouvelle-Écosse dans les décennies qui ont suivi la fin des

années 1760. Ils n'avaient pas d'élite instruite et n'étaient pas en mesure de faire appel aux éducateurs de leur patrie. En 1799, à l'arrivée du premier prêtre résident, le père Jean Mande Sigogne, 50 des 70 chefs de famille de Sainte-Anne-du-Ruisseau n'ont pas pu signer leur nom.

Les écoles publiques n'ont commencé à apparaître dans les grandes communautés acadiennes qu'à la fin des années 1820. À cette époque, la province était divisée en districts scolaires et en sections scolaires, et les juges de paix étaient tout puissants dans les comtés. Qu'ils soient laïcs ou membres du clergé, les commissaires d'école étaient toujours des juges de paix. C'étaient les hommes qui approuvaient les enseignants et nommaient les syndics d'école. Au début, il y avait très peu de juges de paix acadiens. Honore Martel d'Arichat, par exemple, a été nommé juge de paix en 1837 et a été le premier juge de paix acadien au Cap-Breton. L'absence de juges de paix acadiens a longtemps signifié que la minorité acadienne n'avait pas voix au sein de l'administration des écoles de leur district. Il y avait cependant une exception. Grâce aux efforts du Père Sigogne, le canton de Clare a demandé et obtenu son propre district scolaire séparé. Cela veut dire que tous les membres de la commission scolaire étaient des Acadiens. Clare était la seule région de la province où les Acadiens contrôlaient l'administration de leurs écoles. Ailleurs, ils étaient dominés par d'autres groupes ethniques – même dans le comté de Richmond où les Acadiens formaient la majorité.

Le véritable boom de la construction d'écoles dans l'ensemble de la province a eu lieu à la suite de la *Loi sur l'éducation* de 1864 - souvent appelée *Loi sur l'école gratuite* ou la *Loi Tupper*. Cependant, malgré le nom, l'école était loin d'être gratuite. Se référant à la première école construite à la fin des années 1870 dans son village natal, l'historien acadien Neil Boucher écrit :

L'argent a été un problème lors de l'établissement d'une école sur l'île de Surette, et le manque d'argent continuait d'empêcher les élèves de recevoir une éducation. Si l'argent était rare au sein de la famille, tous les membres devaient travailler ensemble pour obtenir ce qui était nécessaire.

La *Loi sur l'éducation* de 1864, entre autres choses, a établi le Conseil de l'instruction publique qui a centralisé l'administration des écoles, réglementé la Normal School (fondée en 1854, devenue plus tard le Teachers' Collège), nommé des inspecteurs scolaires, délivré des permis d'enseigner, contrôlé le programme

d'études et prescrit des manuels scolaires. Mgr Connolly, archevêque de Halifax, a refusé d'endosser le système du premier ministre Tupper, qui était entièrement composé d'écoles laïques. Comme les catholiques formaient plus d'un tiers de la population de la province, il va sans dire que Tupper voulait le soutien de la hiérarchie de l'Église. L'archevêque Connolly a finalement donné son appui après que Tupper a promis que des écoles séparées pour les catholiques romains continueraient d'être autorisées à Halifax, Sydney et Glace Bay, et qu'il y aurait une représentation équitable des catholiques au Conseil de l'instruction publique. Les écoles catholiques privées pouvaient devenir publiques à condition que les religieuses ou les prêtres aient les qualifications des enseignants provinciaux.

Deux inspecteurs scolaires acadiens ont été nommés au 19^e siècle. Le premier était Remi Benoit, né à D'Escousse, sur l'Isle Madame, et diplômé de la Saint Francis Xavier University. Il a été inspecteur de 1869 à 1879 dans le comté de Richmond, un comté où les Acadiens formaient la majorité ethnique. Plus tard, il fonde la Société l'Assomption Mutuelle et devient une figure de proue du mouvement nationaliste acadien. Dans ses rapports, Benoit déplore la faible fréquentation, la pauvreté et le nombre de familles émigrant au Massachussetts.

Le deuxième inspecteur était le Dr Alexandre P. Landry, né au Nouveau-Brunswick et diplômé de la Harvard Medical School. Il a été inspecteur des écoles de Clare de 1872 à 1877. Ses rapports indiquent que le français et l'anglais étaient enseignés dans les écoles de Clare. Landry se concentre sur trois questions : l'enseignement du français ; la formation adéquate des enseignants acadiens ; et les manuels scolaires en français. Dans son premier rapport, Landry affirme qu'il a été incapable de trouver quelqu'un dans plusieurs sections scolaires qui était capable de lire. Il souligne que pour être efficaces, les enseignants de Clare doivent être capables d'enseigner aussi bien en anglais qu'en français. Il dit clairement que l'enseignement de l'anglais ne doit pas se faire au détriment de la langue française.

À la suite de pétitions des sections scolaires acadiennes demandant que le gouvernement accorde une prime aux enseignants qui peuvent enseigner en français, un débat a lieu à l'Assemblée législative en 1879. En lisant la pétition, Isidore LeBlanc, le député du comté de Richmond dit :

Nos [enfants] travaillent généralement sous un désavantage des plus graves découlant de l'impossibilité d'employer des enseignants qui sont à la fois

capables et désireux de transmettre la connaissance de la langue française. Un très grand nombre de jeunes de ce comté et d'autres comtés, dont la langue maternelle est le français, sont ainsi condamnés à l'alternative cruelle soit de renoncer absolument à leur droit à une part équitable des bénédictions d'une éducation scolaire commune, soit d'avoir recours à la tâche proverbiallement difficile d'acquérir les connaissances qui leur sont transmises dans une langue qu'ils ne connaissent pas du tout.

Les primes n'ont pas été accordées pendant quelques années de plus, mais les comptes rendus du débat à l'Assemblée législative reflètent la mentalité de la majorité anglophone. Les mots suivants du procureur général indiquent que le but de l'éducation pour les Acadiens était l'acculturation et l'assimilation :

J'ai entendu les critiques, particulièrement à l'extérieur de la Chambre, selon lesquelles il ne serait pas sage d'encourager l'enseignement en français, parce qu'il était souhaitable que les gens adoptent universellement non seulement les coutumes anglaises, mais aussi la langue anglaise.

Il faut dire que cette attitude était répandue en Nouvelle-Écosse jusqu'aux années 1980.

Sous la pression du député Henri Robicheau, le gouvernement décide en 1885 d'accorder une prime aux enseignants francophones titulaires d'une licence de classe B. Cela explique probablement pourquoi les Acadiens (principalement des femmes) ont commencé à fréquenter l'École normale en plus grand nombre. Auparavant, relativement peu de catholiques et seulement une poignée d'Acadiens s'étaient inscrits dans cette institution (fondée en 1854) qui était considérée comme étant dominée par les baptistes et les presbytériens. Le gouvernement et les autorités scolaires ont très clairement indiqué que cette prime visait à permettre aux enseignants d'aider leurs élèves acadiens à apprendre l'anglais plus facilement, et non pas à améliorer leur niveau d'alphabétisation en français.

Bien avant le tournant du siècle, Évangéline, l'héroïne romantique de Longfellow, était devenue un symbole populaire de fierté et un point de ralliement pour les Acadiens de partout. Un sens croissant de solidarité avait réuni des milliers d'Acadiens de partout dans les Maritimes lors de trois conventions nationales : en 1881 à Memramcook (N.-B.) ; en 1884 à Miscouche (Î.-P.-É.) ; et en 1890 à

Pointe-de-l'Église (N.-É.) pour marquer la fondation du Collège Sainte-Anne par les Pères Eudistes. Il s'agissait de grands événements qui comprenaient des réunions pour les délégués et une grande messe solennelle pour le grand public. Grâce au réseau des chemins de fer, les participants ont été très nombreux. En plus de la solidarité et de l'unité du peuple acadien, les délégués aux conventions ont discuté de l'importance de la préservation de la langue française et de la nécessité de l'enseignement en français dans les écoles publiques. Leurs opinions ont fait l'objet d'une bonne publicité dans les chaires et dans les journaux acadiens.

Du point de vue des autorités provinciales, l'enseignement en français a été toléré afin de s'assurer que les enfants acadiens apprennent l'anglais le plus rapidement possible. Ceci a été confirmé en 1902 par la Commission acadienne nommée par le gouvernement afin de « déterminer les meilleures méthodes d'enseignement de l'anglais dans les districts francophones de la province. » La Commission était composée de deux anglophones, de trois prêtres francophones et de deux députés francophones. Ils ont formulé les recommandations suivantes :

1. que les matières régulières soient enseignées en français jusqu'en 3^e ou 4^e année;
2. que toutes les matières soient enseignées en anglais à partir de la 5^e année;
3. qu'une série de livres de lecture en français soit préparée pour les 4 premières années d'études;
4. qu'un cours bilingue pour les élèves bilingues soit introduit à l'École normale (J-Alphonse Benoit, qui avait été embauché comme professeur de physique en 1900, a été invité à enseigner une classe de français, ce qu'il a fait, mais seulement pour quelques années);
5. qu'un inspecteur des écoles bilingues soit embauché (ce qui a été fait, mais pas avant cinq ans);
6. que des enseignants bilingues soient embauchés pour les écoles acadiennes (En 1903, la congrégation religieuse, les Filles de Jésus, est arrivée de France. Au fil des ans, elles ont recruté des Acadiennes et devaient jouer un rôle majeur dans plusieurs écoles acadiennes du comté de Richmond et du comté d'Inverness au Cap-Breton. En 1948, elles ouvrent une école consolidée à Saulnierville et enseignent dans plusieurs autres villages de Clare et aussi à Wedgeport. Elles ont enseigné de 1903 à 1974 à Chéticamp – pour une période plus longue que partout ailleurs en Nouvelle-Écosse. Les Pères Eudistes étaient une congrégation francophone qui enseignait au niveau secondaire au Collège Sainte-Anne. Les Sœurs de la Charité étaient très présentes dans de nombreux villages acadiens,

mais c'était une congrégation de langue anglaise).

Une fois que les recommandations de la Commission ont été mises en œuvre, elles ont constitué des victoires mineures, mais elles ont été plus ou moins annulées par le système des examens provinciaux obligatoires à la fin de la 11^e et de la 12^e année qui a duré jusqu'en 1972. Les examens étaient en anglais, ce qui désavantage évidemment les élèves acadiens et ne fait rien pour leur alphabétisation en français.

De 1908 à 1927, Louis A. d'Entremont, diplômé du Collège Sainte-Anne, a été inspecteur des écoles bilingues. Plus tard, le travail a été divisé entre deux inspecteurs, d'Entremont ne faisant que Clare et Argyle et J.-Alphonse Benoit (le fils de Remi Benoit) prenant les comtés d'Inverness et de Richmond. Dans son rapport de 1910, d'Entremont énumère les 89 petites écoles bilingues dans les villages acadiens de la Nouvelle-Écosse. Soixante ans plus tard (en 1970), principalement en raison de l'assimilation et de la consolidation des écoles, ce nombre a été réduit à 22. Toutes les écoles étaient encore situées dans des villages acadiens.

Les années qui ont suivi le rapport d'Entremont n'ont apporté que quelques améliorations mineures au programme français et aux manuels scolaires. En 1930, Édouard Comeau est engagé au Collège Normal comme premier professeur de français, mais les étudiants acadiens doivent suivre les mêmes cours obligatoires de français que tous les étudiants anglophones. Dans leur rapport de 1965 pour la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Rawlyk et Haftner ont blâmé les éducateurs acadiens eux-mêmes pour le manque de progrès :

Au fil des ans, ils ont fait de nombreuses suggestions et protestations, mais toujours avec prudence, calme, discrétion et, par conséquent, ils n'ont souvent pas réussi à faire la moindre impression.

De toute évidence, ce jugement ne reconnaît pas les défis d'une petite minorité fracturée. Cependant, il faut dire que même aux yeux des éducateurs acadiens, une éducation bilingue ne signifiait pas vraiment la maîtrise des deux langues, d'autant plus que tout se faisait en anglais après la 4^e année. Écrivant sur les écoles acadiennes du Cap-Breton à la fin des années 1950, l'inspecteur Remi Chiasson considérait que les enfants acadiens du comté de Richmond qui avaient commencé

l'école avec une connaissance de l'anglais étaient plus avancés que ceux de Chéticamp qui ne parlaient que le français. Aujourd'hui, on dirait que le premier groupe a été assimilé. Chiasson souligne que,

pour la population acadienne, il faut avant tout être capable de parler l'anglais... Une population d'environ 47 495 habitants, dispersés d'un bout à l'autre de la province, sur une population totale de 577 962 habitants, ne peut pas vivre seule. Elle doit communiquer avec l'élément anglophone.

Si le but était d'enseigner l'anglais comme l'indique Chiasson, alors les écoles bilingues ont certainement réussi. Parlant du point de vue d'une personne qui a fréquenté ces écoles dans les années 1940 et 1950, le célèbre journaliste Ralph Surette a résumé la situation lorsque je l'ai interviewé en l'an 2000 :

Finalement, il n'y a personne qui sortait de ces écoles-là capables d'écrire le français... où très, très peu. Les manuels étaient en anglais. Apprendre l'anglais, c'était essentiellement ça le but de l'école. C'était un peu la circonstance culturelle. On était tellement petit que c'était présumé que si on allait sortir d'en-dehors qu'on allait avoir à faire des choses en anglais parce qu'il n'y avait personne avec qui on avait besoin de communiquer en français à l'écrit sauf dans le contexte de l'Église.

Ironiquement, la majorité des enfants acadiens comme Ralph Surette, qui sont nés avant le milieu des années 1950, ne parlaient pas l'anglais avant d'entrer à l'école. En d'autres mots, ils ne parlaient que la langue transmise oralement depuis des générations depuis les années 1600. Le français était la langue du foyer et de la communauté. Cependant, l'anglais est devenu partie intégrante de la vie familiale à la suite de l'arrivée de la télévision anglaise en 1953, du nombre croissant de mariages mixtes et de la consolidation des écoles. Peu à peu, de plus en plus d'enfants acadiens ont été exposés à l'anglais à la maison et dans leur voisinage. La présence accrue de l'anglais dans les salles de classe et la cour des écoles est devenue perceptible plus tôt ou plus tard selon les régions.

En 1969, un séisme a eu lieu à Ottawa qui a radicalement changé le statut de la langue française dans tout le Canada. C'est cette loi qui a fait du français et de l'anglais les langues officielles du Canada. L'impact de cette loi allait être très positif sur les minorités francophones de tout le pays. Le gouvernement du Canada

a ensuite créé le Programme des langues officielles dans l'enseignement, qui offre un soutien financier pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde (c.-à-d. les classes d'immersion). Grâce à l'aide financière de ce programme fédéral, un programme d'études en français a été introduit dans les écoles élémentaires acadiennes de la Nouvelle-Écosse. Elle a été introduite lentement et à des degrés divers en fonction de l'acceptabilité par la communauté et de la disponibilité d'enseignants qualifiés.

En 1974, un cours de français et un cours d'histoire acadienne ont été introduits au niveau secondaire. Ils ont été conçus spécialement pour les élèves dont la langue maternelle est le français. Les deux cours ont été offerts en 11^e ou 12^e année dans les écoles secondaires de Chéticamp, Arichat, Meteghan River et Sainte-Anne-du-Ruisseau. Il s'agissait des premiers cours entièrement en français offerts dans les écoles secondaires acadiennes de la Nouvelle-Écosse depuis près de 200 ans.

Tout au long des années 1970, dans l'espoir d'endiguer la vague d'assimilation, la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE), nouvellement formée, a concentré ses énergies à tenter de convaincre les parents acadiens de l'importance de l'éducation en français. L'un des rapports de la FANE indique que l'expérience sur le terrain a malheureusement montré « que les parents souffraient d'apathie et d'indifférence à l'endroit de l'éducation française de leurs enfants ».

En juin 1981, le gouvernement de John Buchanan a adopté un amendement à la *Loi sur l'éducation* appelé *Bill 65*. Il donnait un statut juridique aux écoles acadiennes et stipulait que le français serait la principale langue d'enseignement, d'administration et de communication. Essentiellement, cela permettait à la Nouvelle-Écosse de se conformer à la *Charte canadienne des droits et libertés*, publiée en 1981 et proclamée en 1982. L'article 23 de la *Charte* stipule que les parents d'une minorité francophone provinciale ont le droit de faire instruire leurs enfants à l'école primaire et secondaire en français.

Afin de clarifier les objectifs de l'école acadienne, le ministre de l'Éducation, Terry Donahoe, a publié des lignes directrices sur le ratio de l'enseignement en français et en anglais. Essentiellement, ces lignes directrices indiquaient que toutes les matières (sauf l'anglais) au niveau élémentaire seraient enseignées en français et que les élèves du secondaire auraient au moins trois classes par année en français.

Qu'il suffise de dire que les réactions à ces directives suggérées conduisent à des débats publics animés, en particulier en ce qui concerne les grades supérieurs.

Au départ, les parents acadiens craignaient que trop de français ne compromette l'avenir de leurs enfants. D'après leur propre expérience, le parent acadien moyen au milieu des années 1980 n'avait aucune raison de croire que ses enfants seraient mieux lotis avec une éducation qui mettait davantage l'accent sur le français. Les écoles en question étaient fréquentées par un mélange d'élèves – certains dont les parents étaient des Acadiens francophones, d'autres dont les parents étaient des Acadiens assimilés, d'autres qui avaient un parent francophone et un parent anglophone, et d'autres dont les parents étaient anglophones. Inutile de dire que cela a créé un méli-mélo de conflits d'intérêts.

Les enseignants eux-mêmes se sentaient interpellés parce que, comme l'a fait remarquer Gilles LeBlanc, enseignant à l'École secondaire de Clare :

La majorité de nos enseignants ont été formés en anglais – dans le primaire, le secondaire et les universités. Comment voulez-vous qu'ils aient la capacité de parler et d'enseigner en français standard?

Compte tenu de la nécessité de la formation des enseignants et du mélange d'élèves dans les écoles, il n'est pas surprenant que l'introduction graduelle d'un programme d'études en français de la 7^e à la 12^e année se soit révélée être un processus difficile et compliqué. Certains élèves ont opté pour les programmes en anglais, tandis que d'autres ont suivi les programmes en français. Seule l'École du Carrefour de Dartmouth offrait un programme d'études entièrement en français et avait son propre conseil scolaire. Enfin, une étape importante a été franchie en 1996, lorsque le gouvernement a créé un conseil scolaire acadienne à l'échelle de la province, le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP).

L'organisme regroupant les parents en faveur de l'éducation en français de leurs enfants, la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Ecosse (FPANE), a assumé la responsabilité des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer. Comme les parents francophones du Manitoba et de l'Île-du-Prince-Édouard, les parents acadiens de la Nouvelle-Écosse ont été forcés de recourir aux tribunaux pour s'assurer que leurs droits garantis par la *Charte* soient respectés. La deuxième et dernière bataille judiciaire a eu lieu en octobre 1999. À cette occasion, le FPANE

et six parents représentant cinq districts scolaires ont lancé une contestation judiciaire. Les six parents étaient Glenda Doucet-Boudreau, Alice Boudreau, Jocelyn Bourbeau, Bernadette Cormier-Marchand, Yolande LeVert et Cyrille LeBlanc. Les parents ont demandé à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse de rendre une ordonnance enjoignant au ministre de l'Éducation et au CSAP de fournir des écoles secondaires homogènes de langue française financées par l'État dans un délai raisonnable. En juin 2000, le juge LeBlanc de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse a rendu sa décision, ordonnant au gouvernement provincial de construire des installations homogènes de langue française dans les cinq districts scolaires de Kingston/Greenwood, Chéticamp, Isle Madame, Argyle et Clare. Les écoles ont été construites dans les délais prescrits. Il s'agissait essentiellement d'un jugement visant à fournir des mesures correctives pour lutter contre l'assimilation de la minorité francophone de la Nouvelle-Écosse et ainsi contribuer à préserver la langue française.

La lutte pour les écoles de langue française a été longue et difficile, mais il n'y aurait jamais eu de victoire en Nouvelle-Écosse au cours des 50 dernières années sans la protection et le cadre de la *Loi sur les langues officielles* du gouvernement fédéral et de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Dix-huit ans après la décision du juge LeBlanc, il y a maintenant environ 5 500 élèves qui fréquentent les 22 écoles du CSAP. Neuf de ces écoles et plus de la moitié des élèves sont situés à l'extérieur des régions acadiennes. Contrairement à l'école acadienne du passé, l'école acadienne d'aujourd'hui est protégée par la loi, les enseignants ont tous été formés dans des universités francophones et elle est bien équipée de livres et de matériel pédagogique en français. Pendant près de 200 ans, l'école acadienne a été appelée bilingue, mais l'accent a été mis sur l'enseignement de l'anglais. Aujourd'hui, l'école acadienne est officiellement francophone, mais avec l'Internet, les iPads et les téléphones cellulaires, la langue anglaise est encore plus présente dans les couloirs et les cours d'école qu'il y a 18 ans. Cela crée un environnement d'enseignement très stimulant et souligne la nécessité d'un plus grand nombre d'activités culturelles qui font entrer le français de la communauté dans l'école.

Les populations rurales ont diminué partout en Nouvelle-Écosse, y compris dans les régions acadiennes. Par conséquent, deux écoles primaires de Clare (Saint-Albert à Rivière-aux-Saumons et Jean-Marie Gay à Saulnierville) fermeront

leurs portes en juillet de cette année. D'ici 2020, il n'y aura qu'une seule école primaire pour l'ensemble de Clare. Cela signifie bien sûr que les enfants seront transportés par autobus sur des distances beaucoup plus grandes ou que leurs parents les enverront dans une école du système anglais si elle est plus proche. Cependant, grâce en partie au programme préscolaire Grandir en français qui accueille les enfants de 4 ans qui ne parlent pas français (c'est-à-dire les enfants des ayants droit), les inscriptions sont stables ou en hausse à l'école primaire à Wedgeport, Pubnico, Belleville, Pomquet, Arichat et Chéticamp.

De plus, le nombre d'inscriptions dans toutes les écoles du CSAP situées à l'extérieur des régions acadiennes traditionnelles ne cesse d'augmenter – un signe de réussite très mesurable. En fait, l'école Beaubassin à Bedford et l'école Bois-Joli à Dartmouth sont sérieusement surpeuplées. Il y a un besoin urgent d'une école P à 12 CSAP dans le centre de Halifax.

Depuis des générations, l'école acadienne s'est donné pour mission de sauver et de préserver la langue française en milieu minoritaire. De toute évidence, cette mission doit être partagée avec le gouvernement, la communauté, les enseignants, les parents et les élèves eux-mêmes. Dans une province où tous les efforts ont été déployés pendant 150 ans pour éliminer le français des écoles publiques acadiennes, l'existence même du CSAP et de ses 22 écoles est une preuve visible de résistance et de survie. Comme le souligne le rapport CSAP de décembre 2017 :

L'école acadienne n'est pas simplement un établissement d'enseignement, elle est un carrefour où les membres de la communauté se rencontrent pour des occasions officielles et des occasions sociales... Elle se situe au cœur même de la vie communautaire et doit permettre à la communauté francophone vivant en contexte minoritaire d'affirmer son identité culturelle.

Vive le français et surtout vive le parler acadien. Merci.



Bibliographie

Sally Ross et Alphonse Deveau, *Les Acadiens de la Nouvelle-Écosse* (Éditions d'Acadie 1995).

Sally Ross, *Les écoles acadiennes en Nouvelle-Ecosse 1758 - 2000* (Centre d'études acadiennes, Université de Moncton, 2001).

Marie-Eve Hudon, « L'affaire Doucet-Boudreau c. Nouvelle-Écosse (Ministre de l'Éducation) », Division des affaires politiques et sociales, Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement, PRB 03-19F, novembre 2003.

(<https://lop.parl.ca/Content/LOP/ResearchPublicationsArchive/pdf/bp1000/prb0319-e.pdf>)

« Défis reliés aux espaces d'enseignement et d'apprentissage au service de la population étudiante du CSAP » (Conseil scolaire acadien provincial, décembre 2017).